

# MÉMO DE L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

NUMÉRO: 2010-01

Le 20 mai 2010

## Destiné principalement aux:

- Curés et administrateurs paroissiaux;
  - Président(e)s d'assemblée;
  - Agent(e)s de pastorale;
  - Responsable de l'éducation chrétienne;
  - Personnel administratif des fabriques.
- S.V.P. Faire circuler entre ces personnes.

## SUJET: LICENCE DE REPRODUCTION

Le Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a obtenu pour:

- lui-même;
- Le Sanctuaire Notre-Dame-de-Fatima;
- L'Oeuvre de la Villa Saint-Jean (La Pocatière); et
- chaque fabrique du diocèse;

une licence autorisant à reproduire les oeuvres gérées par COPIBEC.

Cette licence a été émise par la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC) et est valide jusqu'au 31 décembre 2011.

À moins d'avis contraire du Diocèse, vous pourrez considérer que cette licence sera renouvelée par le diocèse, à ses frais.

## PRINCIPALES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA LICENCE

1. Cette licence permet les photocopies d'extraits d'oeuvres effectuées à des fins internes, destinées aux employés, aux bénévoles, à vos membres (clients) et aux enfants qui participent aux activités de catéchèse et de pastorale.

La licence n'autorise pas la reproduction d'une oeuvre publiée en vue de sa vente par le Licencié.

2. **Limites de reproduction autorisées (par oeuvre):** 10% d'une oeuvre publiée, un chapitre complet qui n'excède pas 20% du nombre total de pages, un article de périodique (magazine, revue spécialisée, etc.), un article de journal ou une décision judiciaire.
3. **Oeuvres pouvant être reproduites:** Toutes les oeuvres qui ne figurent pas à l'Annexe A (liste d'exclusions). Grâce aux ententes de réciprocité avec les autres sociétés de gestion, COPIBEC couvre les publications de 25 pays.

4. **Mention obligatoire:** Le Licencié doit indiquer sur la première page de toute copie effectuée, les mentions suivantes:

© Noms de l'auteur, de l'éditeur, de l'artiste ou de l'illustrateur (le cas échéant).

Ce document a été reproduit aux termes d'une licence accordée par COPIBEC.

La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites.

5. **Affiche:**

Le Licencié doit installer près de chaque photocopieur l'affiche intitulée «AVERTISSEMENT» jointe au présent Mémo.

## NOTE

Ces renseignements ne sont fournis qu'à titre indicatif. Pour plus de détails, il faut s'en reporter à la licence elle-même disponible auprès du Diocèse.

## COORDONNÉES DE COPIBEC

606, rue Cathcart, bureau 810  
Montréal, QC H3B 1K9  
Tél.: 1-800-717-2022  
Fax: 514-288-1669  
[info@copibec.qc.ca](mailto:info@copibec.qc.ca)

**POUR INFORMATIONS ADDITIONNELLES**  
**Yvan Thériault, Économe diocésain**  
**418-856-1811, poste 128**  
[econome@diocese-ste-anne.net](mailto:econome@diocese-ste-anne.net)